

Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

Votre identité :

Madame Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : KERJEAN

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Vos prénoms : Patrick ; Jean ; Louis

Vos date et lieu de naissance : 10/10/1958

à ANGOULEME (16)

Votre profession : Retraité

Votre adresse : N° 2 Chemin du Moulin

Complément d'adresse : _____

Code postal 16156101 Commune : AUSSAC - VADALLE

Pays : FRANCE

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui non

Si oui, précisez lequel : Mon épouse, KERJEAN Madeleine, est adjointe au Maire à la commune d'AUSSAC - VADALLE

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

J'avais, en plus de mon exploitation agricole, une entreprise individuelle de terrassement depuis décembre 2008. J'ai eu donc, à ce titre, l'occasion d'intervenir maintes fois pour la commune d'Aussac-Vadalle, que ce soit pour de menus travaux d'entretien (d'une ou de quelques heures) ou pour des chantiers plus importants (de 1 à 3 ou 4 jours).

M. Pascal Lalut étant employé communal et coordinateur des travaux, c'est souvent lui qui me parlait le premier des travaux à faire, qui me montait sur place si nécessaire et avec qui nous convenions d'une période d'intervention. J'abordais la partie administrative (devis, autorisations, facturation) avec M. Gérard Liot, maire de la commune pendant toute cette période. Une fois tout mis au point, la date finale d'intervention était discutée entre eux et affinée en fonction des urgences inévitables qui ponctuent la gestion courante d'une commune rurale.

Je suis ami depuis des années avec les deux et je m'entends également très bien avec M. Sébastien Chailloix, l'autre employé du service technique. les chantiers se passaient donc dans une ambiance tout à fait cordiale, dans un rythme dont je donnais le tempo en fonction des autres chantiers ou des travaux agricoles qui m'attendaient. Quand l'urgence se faisait moins sentir, on pouvait même se permettre une pause-café dans la tisanerie communale...

Gérard Liot n'était pas présent sur les chantiers sauf quelques apparitions (un peu plus quand il a pris sa retraite) mais par contre, s'informait par téléphone régulièrement de l'avancée des travaux, s'assurait qu'il n'y ait pas d'oubli, rectifiait quelques détails après être passé voir le chantier en fin de journée ou répondait simplement à Pascal Lalut quand nous avions des imprévus et donc des interrogations sur certains points. Pascal Lalut me faisait sentir quelque fois qu'il trouvait ce "suivi" un peu trop pointilleux. J'ai eu moi-même quelques divergences de vue

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

avec Gérard Liot sur certains points, mais, en tant qu'entrepreneur, il se rangeait à mon avis pour ce qui concernait l'exécution technique du chantier ; il savait écouter les arguments des uns et des autres (j'ai assisté à des réunions préparatoires avec ENEDIS, le SDEG et la SAUR pour des projets d'extension de réseaux). Pascal Lalut s'est plaint plusieurs fois devant moi du mal de dos qu'il ressentait à certaines périodes quand il y avait beaucoup de débroussaillasse à faire, surtout après l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Par contre, les employés proposaient eux-mêmes quelques travaux pour faciliter leur travail (usage et comblement d'un fossé par exemple pour pouvoir passer la fondue) qui, s'ils ne trouvaient pas écho immédiatement, finissaient par être réalisés, à peu de frais et une fois intégrés dans le budget annuel... les conditions et l'ambiance générale de travail, pour la partie que j'ai pu observer, étaient tout de même bonnes et tout à fait supportables physiquement, d'autant plus qu'il y a eu, en quelques années de mandature, un net effort d'investissement dans les équipements mis à la disposition des agents. Je me souviens qu'après la création de l'atelier communal, les deux employés m'ont montré avec fierté le matériel installé à leur idée, leur choix de certains outils particulièrement efficaces pour la voirie, que j'ai d'ailleurs adoptés moi-même pour mes chantiers de terrassement...

Par contre, j'ai senti un très net changement dans l'attitude de Pascal Lalut pendant la campagne électorale : il est devenu de plus en plus critique sur l'organisation des travaux et j'ai compris que la réélection de Gérard Liot l'avait beaucoup déçu.

Pièce à joindre :

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : Patrick KERJEAN
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Aussac - Vadalle Le 10/03/2013

Signature



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.



